

# COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

*Date de la convocation : 15/11/2021.*

*Date d'affichage : 15/11/2021.*

L'An Deux Mil Vingt-et-Un,

Le vingt-deux novembre,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

**Présents** : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3ème adjointe, Mme Florence AUCOIN, Mme Chantal GENTY, Mme Elisabeth LÉLU, M. Michel PIGOURY, M. Pascal RIALLOT, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

**Absents** :

Mesdames Mélinda CORNE et Sophie MARCHANDISE.

Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET.

M. Michel PILOQUET a donné procuration à M. Sébastien CIUDAD.

ORDRE DU JOUR :

**1** **Nomination d'un secrétaire de séance.**

**2** **Approbation du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2021.**

**3** **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Installation d'un conseiller municipal suite à démission.
- b) Abrogation de la délibération n° 2020-40 du 13 septembre 2021.
- c) Personnel – contrat CDD au sein du service administratif.
- d) Forêt communale 2022 – demande de martelage, vente aux adjudications, délivrance des affouages et désignation de garants.

**4** **ADMINISTRATION FINANCES**

- e) Attribution du marché – mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des écoles et demande de subvention au titre de la DETR 2022.
- f) Travaux aux écoles – approbation de devis SOCOTEC (école élémentaire : contrôle technique, sps et amiante et plomb).
- g) Urbanisme – au 1<sup>er</sup> janvier 2022, modification des tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme pratiqués par l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie (avenant à la convention du 26/04/2019).
- h) Budget principal 2021 – décision modificative en section de fonctionnement.

**5** **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré onze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des conseillers municipaux afin de rajouter à l'ordre du jour de la présente réunion le sujet relatif à la DCE 2019 – attribution du reliquat de subvention à une autre opération d'investissement.

Cette question supplémentaire a été envoyée par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux le 16 novembre 2021 (l'envoi de la convocation a été effectuée le 15/11/2021).

A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent ce sujet supplémentaire qui sera délibéré lors de cette séance.

## **1 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M<sup>me</sup> Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

## **2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 OCTOBRE 2021**

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à la majorité des conseillers municipaux, Mme Florence AUCOIN n'ayant pas participé au vote.

## **3 – ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée que par courriel reçu en Mairie le vendredi 5 novembre 2021, monsieur Fabrice BALLE l'a informé de sa démission de sa fonction de conseiller municipal. Suite à cette démission, le siège d'un conseiller municipal est devenu vacant. Le courriel de monsieur Fabrice BALLE a été transmis le lundi 8 novembre 2021 aux services de la Préfecture de la Nièvre.  
Conformément au Code Electoral, concernant les communes de 1 000 habitants et plus, madame Florence AUCOIN, en tant que candidate venant immédiatement après le dernier élu sur la liste Varzy au Cœur, est installée en qualité de conseillère municipale et remplacera monsieur Fabrice BALLE au sein de la commission d'appel d'offres et de la commission de marché à procédure adaptée (MAPA) ainsi que dans la commission communale du personnel.  
Le tableau des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Varzy, en date du 22 novembre 2021, sera notifié auprès des services préfectoraux de la Nièvre.
- b) Suite au recours gracieux à l'encontre de la délibération n° 2021-40 du 13 septembre 2021 concernant le sujet d'un contrat à durée déterminée au sein du service administratif qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la convocation en date du 27/07/2021, Monsieur le Maire a proposé aux conseillers municipaux d'abroger la délibération n° 2021-40 et, afin d'assurer la continuité des services publics, de délibérer à nouveau pour approuver ce CDD, déjà signé et dont le poste est assuré avec efficacité par l'agent depuis le 1er octobre 2021 pour une durée hebdomadaire 21/35<sup>ème</sup>.
- c) A l'unanimité, le conseil municipal a acté une délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 2021-40 relative à un contrat à durée déterminée de contractuel de droit public au sein du service administratif pour un temps de travail hebdomadaire de 21 heures, du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 et avec une rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

d) Unanimement, l'assemblée a approuvé les propositions effectuées par l'ONF relative à l'exploitant de la forêt communale pour les années 2022 et 2023 :

- Demande, au titre de l'exercice 2022, le martelage des parcelles 2, 3 et 18.1 en coupe d'irrégulier, et des parcelles 6.2, 6.3 et 7.2 en coupe d'amélioration.
- Décide que les futaies des parcelles 6.2, 6.3 et 7.2 seront vendues aux adjudications de printemps 2022 de l'ONF.
- Décide que les futaies de la parcelle 18.1 seront vendues aux adjudications d'automne 2022 de l'ONF.
- Demande la délivrance au profit des affouagistes et/ou de la commune pour sa chaufferie bois, des produits des parcelles 2 et 3, et des houppiers et petites futaies de la parcelle 18.1 pour les automnes 2022 et 2023.
- Décide que l'exploitation des coupes délivrées, se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de **quatre garants** :

**M. Michel ALEXANDRE,  
M. Fabrice BOURGEAT,  
Mme Raymonde REGNIER,  
M. Serge SOSIEWICZ.**

- Fixe les délais suivants pour les délivrances de l'automne 2022:  
Abattage et façonnage : 30 avril 2023  
Débardage : 15 octobre 2023
- Fixe les délais suivants pour les délivrances de l'automne 2023 :  
Abattage et façonnage : 30 avril 2024  
Débardage : 15 octobre 2024
- Décide que le partage se fera par feu.

#### 4 – **ADMINISTRATION FINANCES**

e) Monsieur le Maire a exposé :

- ↳ que suite à la délibération du 13 septembre 2021 approuvant le dossier de consultation d'entreprises pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation de bâtiments aux écoles élémentaire et maternelle et amélioration des abords des écoles, un appel d'offres sous forme de MAPA a été lancé le 21 septembre 2021 avec un retour des offres le 25 octobre 2021 à 12 heures.
- ↳ que sept cabinets d'architectes ont répondu dans le délai imparti.
- ↳ que réunie le 5 novembre 2021 à 17 heures, la commission d'appel d'offres a procédé à l'examen des sept offres en présence de monsieur Guillaume GODARD de la sarl ACTE PLUS – assistant au maître d'ouvrage, chargé de l'analyse des propositions réceptionnées.
- ↳ que la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'offre formulée par la société QUATRO ARCHITECTURE dont la proposition d'honoraires AMO s'élève à la somme de 77 040,00 € H.T. soit 92 448,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée a entériné la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 5 novembre 2021 en attribuant le marché de mission de maîtrise d'œuvre à la société QUATRO ARCHITECTURE ; marché qui ne sera signé qu'après l'accusé réception de dossiers complets relatifs aux demandes de subventions qui seront sollicitées par la collectivité au titre de la DETR 2022 (Etat) et auprès du SIEEEN pour participation aux frais d'études.

- f) Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont approuvé les devis de la société SOCOTEC relatifs aux missions obligatoires de contrôle technique, SPS et recherche d'amiante et de plomb avant travaux pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire. Le montant total de ces missions s'élèvera à la somme de 10 560,00 T.T.C.
- g) Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie augmentera ses tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme effectués pour le compte de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la nouvelle grille tarifaire par avenant à la convention du 26 avril 2019.
- h) A la majorité (abstention de monsieur Frédéric ZALEWSKI), l'assemblée délibérante a acquiescé pour les virements de crédits en section de fonctionnement, au budget principal 2021. Ce mouvement de fonds ne modifie en rien la maquette financière du budget primitif 2021.

Section/sens	Chapitre Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
<b>Fonctionnement Dépenses</b>	<b>65</b>  65548	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> Autres contributions	<b>35 500,00 €</b>	
<b>Fonctionnement Dépenses</b>	<b>012</b>  6411	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b> Personnel titulaire		<b>35 500,00 €</b>

- i) Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal la délibération n° 2020-02 du 11 février 2020 concernant l'affectation de Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) – programme 2019, à savoir :
- **7 962,00 € au financement des frais de mission de conception et d'assistance aux travaux de réseaux secondaires du réseau de chaleur public n° 02.**

Or, il s'avère que cette opération n'a pas eu l'avancement d'exécution prévu et que le solde de la DCE 2019 à percevoir de 1 306,00 €, avant le 10/12/2021, ne pourra pas être sollicité dans les temps avec une facturation émise par les bureaux d'études retenus pour les frais de mission de conception et d'assistance aux travaux de réseaux secondaires du réseau de chaleur public n° 02.

Monsieur le Maire a proposé donc d'affecter la somme 1 306,00 €, reliquat de la subvention octroyée au titre de la DCE 2019 à une autre opération d'investissement : soit l'opération n° 109 « fourniture et pose d'un colombarium de 9 cases dans le nouveau cimetière ».

Cette proposition a été validée par l'ensemble des conseillers municipaux.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

NEANT.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 heures 34 minutes.

Le Maire,  
Gilles NOËL

The image shows a circular official stamp in red ink. The outer ring of the stamp contains the text "MUNICIPALITE DE NISÈVRE" at the top and "NISÈVRE" at the bottom. In the center of the stamp is a red heraldic emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Gilles NOËL".

**Affichage : le 25/11/2021**